



DÉBAT

Les Chambres d'Agriculture à l'heure du Commerce équitable

Dans le cadre de la Quinzaine du Commerce Équitable qui s'est tenu du 26 avril au 4 mai, les Chambres d'Agriculture, la mission développement durable de Crédit Agricole S.A. et Max Havelaar France ont organisé, le 29 avril à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture une rencontre exceptionnelle entre six producteurs du Mali, d'Inde, du Pérou et de France.

Lors de cette rencontre, qui a permis de dépasser les idées reçues sur leurs agricultures respectives, ces agriculteurs ont échangé sur les dispositifs qu'ils ont personnellement initiés, pour collectivement préserver et renforcer, sur leurs marchés locaux ou par delà les continents, la valeur et l'image de leurs produits, tout au long de la filière, de la graine à l'assiette.

Ils ont ainsi évoqué différentes initiatives, qu'ils ont mises en œuvre :

- les dispositifs de marques, signes officiels de qualité, associées à des cahiers des charges, qui garantissent une éthique, une origine, un mode de production, un savoir-faire, ...

- les organisations de producteurs au niveau local : coopératives, interprofessions, notamment,

- la maîtrise par les producteurs, via les circuits courts notamment, de la commercialisation d'une partie de leurs produits

Au delà, ils ont abordé les enjeux, leviers et conditions permettant un développement durable de l'agriculture dans sa diversité, et notamment :

- le renforcement du pacte « consommateur - producteur », avec en filigrane :

- la valeur de l'image d'un produit, et la rétribution du producteur dans ce processus,
- les enjeux liés aux marchés de proximité,

- les problématiques liées à l'accès au crédit, et à la représentation des agriculteurs,

- les politiques agricoles qui demeurent, au Nord, mais plus encore au Sud, incontournables pour sécuriser l'environnement économique des producteurs.

Cette rencontre a révélé une très forte convergence de vue sur les enjeux auxquels sont soumis les producteurs, qui dépasse largement les frontières et les continents.

Les intervenants et leurs expériences



Jean-François CESBRON, agriculteur et président de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire a présenté l'initiative de producteurs de son département, qui ont créé et gèrent directe-

ment, dans la ville d'Angers, un magasin pour valoriser leurs productions. Cette initiative, certes récente, est jugée extrêmement positive. Ce circuit court de commercialisation et de distribution permet de dégager une marge économique satisfaisante. Au delà, elle permet une écoute réciproque entre producteurs et consommateurs, et des échanges sur les conditions d'élaboration et la qualité des produits.



Soloba Madi KEITA est secrétaire général de l'Union nationale des sociétés coopératives des producteurs de coton du Mali. La filière malienne du coton s'arrête en grande majorité à la

production, les balles de coton brut partant ensuite à l'exportation. L'organisation des producteurs se trouve à un niveau avancé de structuration : des unions cantonales sont regroupées en secteurs réunis par la suite en 4 union régionales, le tout formant l'Union nationale des sociétés de coopératives de producteurs de coton du Mali. Sa privatisation programmée en 2009 pose la question de l'organisation des producteurs et de leur poids dans la filière. Toute la problématique consiste en effet, à valoriser cette matière brute sur un marché international particulièrement concurrentiel et aux cours très erratiques. L'une des solutions, au delà de la mise ne place d'une interprofession, a consisté à mettre en place une production de coton sous dénomination équitable. Celle-ci représente aujourd'hui encore une part infime de la pro-



duction malienne mais son développement est important : 4 coopératives en 2004, une centaine en 2008. La transparence et la valorisation des qualités intrinsèques du coton mais également des conditions sociales et environnementales dans lesquelles il a été produit, constituent aujourd'hui un atout majeur pour la réussite et l'expansion de cette filière.



Jean LAURENS, agriculteur et président du comité national IGP (indication géographique protégée), labels et Spécialités traditionnelles garanties (STG) de l'INAO.

Il a expliqué la démarche engagée par des agriculteurs du département de l'Aveyron, pour valoriser leur système d'élevage de veaux sous la mère et leur savoir faire. Cette initiative collective et progressive s'est concrétisée par la mise en place d'une démarche de qualité « label rouge », doublée d'une IGP valorisant le territoire, « veaux de l'Aveyron et du Ségala ». Cette démarche, qui s'appuie sur un cahier des charges scrupuleux, s'inscrit dans une logique de différenciation qualitative du produit et permet une meilleure rémunération des producteurs. Les éleveurs se sont, par ailleurs, pleinement appropriés cette démarche et participent régulièrement à des opérations de promotion et de sensibilisation du consommateur sur les lieux de vente, dans les grandes surfaces notamment.



Tomy MATHEW est administrateur de la coopérative de noix de cajou FTAK (Fair Trade Alliance Kerala en Inde). Cette coopérative compte actuellement 2400 membres regroupant des

producteurs de noix de cajou, de café et d'épices. Cette jeune coopérative a été certifiée équitable en 2006. Par cette démarche, et dans un contexte de très fortes fluctuations des prix de marché, l'objectif est de permettre aux petits producteurs extrêmement sensibles et vulnérables aux chutes de cours de vendre leurs produits à des prix satisfaisants pour faire vivre leur famille et assurer la pérennité de leur exploitation.

Il est également Président de INC (international Nut Cooperative), fédération internationale des producteurs de noix et directeur de l'entreprise Libération Foods

IC, marque de noix créée en 2007 au Royaume-Uni, grâce à l'appui de Twin trading et d'Equal exchange, organisations défendant les intérêts des petits producteurs du Sud. Les producteurs de cacahuètes et de noix de Cajou originaires de différentes parties du monde, Malawi, Mozambique, Nicaragua, Bolivie et Inde détiennent la moitié de cette entreprise, se répartissent les bénéfices, et partagent leurs compétences et leur connaissance, ce qui leur a permis de prendre en main la commercialisation et la valorisation de leur production.



Miguel Angel PAZ LOPEZ est gérant commercial de la coopérative de café Cecovasa dont le siège est à Lima au Pérou. Il s'agit de l'une des plus anciennes coopé-

ratives péruviennes. Celle-ci a été fondée en 1970 par des indiens pour tenter de contrer la chute vertigineuse des prix de marché. Aujourd'hui Cecovasa regroupe 9 coopératives et une association et travaille dans la démarche commerce équitable depuis 15 ans. Ses membres dont la plupart provient des tribus indigènes Quechua et Aymara sont au nombre de 4600. Outre le fait de défendre les intérêts économiques de ses membres, la coopérative met également l'accent sur la grande qualité de son café et la volonté de produire et exporter un café biologique. Une assistance technique est ainsi proposée aux producteurs en conversion. Grâce à son implication dans le com-

merce équitable, Cecovasa a pu se développer et exporter une plus grande part de sa production. Outre une optimisation du revenu des producteurs, les retombées économiques ont permis d'obtenir une stabilité économique plus importante de la structure, une amélioration de ses équipements, la mise en place de formations permettant aux producteurs de gagner en compétitivité et en productivité.



Jean-Claude SABIN, ancien agriculteur a par son action et son engagement dans le secteur agricole favorisé la structuration de la filière oléoprotéagineuse et de ses inter-

professions dans l'objectif de maîtriser la production de l'amont à l'aval. La structuration originale de groupe en pyramide inversée, (les producteurs sont les principaux acteurs de cette dynamique interprofessionnelle) a permis de faciliter l'accès individuel aux financements liés au développement de la production et de garantir aux agriculteurs une juste part de la valeur ajoutée. Impulsée par les responsables professionnels, cette démarche volontaire a offert, en outre l'opportunité de créer un centre technique pour les oléagineux (CETIOM), les conditions d'une contractualisation entre producteurs et industriels avec la mise en place des interprofessions (ONIDOL et UNIP) ainsi qu'un établissement financier pour le développement de la filière SOFIPROTEOL, propriétaire notamment de la marque Lesieur.

MAX HAVELAAR FRANCE

L'association Max Havelaar France a été créée en 1993 par d'autres associations de plaidoyer (Peuples solidaires, Comité catholique contre la faim et pour le développement) et d'appui au développement (Agronomes, vétérinaires et ingénieurs sans frontières).

En France, près de 2000 produits de 175 marques sont labellisés Fairtrade / Max Havelaar. Une quinzaine de filières d'importation sont concernées. En premier lieu le café, suivent le cacao et le coton équitable, mais aussi le thé, le riz, les épices, les céréales, le miel, le sucre, les fruits frais et transformés, les cosmétiques...

Au niveau mondial, le label Fairtrade/Max Havelaar est présent auprès des consommateurs de 21 pays du Nord et permet à près de 1,4 million de producteurs du Sud de bénéficier notamment d'un prix minimum garanti, permettant une sécurisation de leur environnement économique.

Ce label international est géré à parité par les représentants des producteurs et des associations des pays consommateurs au sein de la fédération FLO. Cette fédération est basée à Bonn (Allemagne). Elle est responsable de la définition des standards, des cahiers des charges du label. La bonne application des standards est garanti par FLO-Cert, un certificateur professionnel indépendant, répondant à la norme ISO 65.

